

# Modalités du paiement des droits d'inscription par carte bancaire

**Le paiement par CB est le moyen le plus rapide et le plus sécurisé pour régler les droits d'inscription**

Toutefois, choisissez ce mode de paiement uniquement si :

- vous êtes certain de ne pas abandonner votre projet de formation à Lille1
- votre inscription n'est pas soumise à des conditions qui ne sont pas remplies au moment de la saisie du dossier (

Le remboursement sera possible si l'étudiant ne poursuit pas son inscription mais il ne sera, ni automatique ni immédiat.

**Attention !**

**Ce règlement peut être fait en une fois lors de la saisie en ligne du dossier ou lors du rendez vous inscription avec un débit immédiat**

**Il peut également être réalisé en 3 fois sans frais**

Cette facilité ne peut toutefois être accordée qu'aux étudiants réalisant leur inscription en ligne sur le site ou lors du rendez-vous inscription **avant le 2 octobre 2017**.

- **Paiement en ligne** : Le **premier paiement** s'effectue **immédiatement** à la fin de la saisie du dossier et **les deux autres paiements** s'effectuent par **prélèvement automatique** sur le compte associé à la CB **sur les 2 mois suivants**.
- **Paiement lors du rendez-vous inscription** : Le **premier paiement** s'effectue **immédiatement** le jour de l'inscription et **les deux autres paiements** par **prélèvement automatique les 2 mois suivants**.

**Vous devez dans ce cas compléter, signer et joindre à votre dossier, le mandat de prélèvement (inclus dans le dossier) ainsi qu'un RIB.**

**Important ! Sans RIB le paiement en 3 fois sans frais ne sera pas autorisé**

**NB : Tout rejet de prélèvement sur le compte entraîne des relances de la part de l'agence comptable de l'université, à ne pas négliger.  
En outre, cela entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription jusqu'à apurement de la dette, ce qui est très rapidement pénalisant, notamment sur le plan pédagogique.**